

Règlements Derby de démolition 24 juillet 2010

1. Toutes les voitures devront être immatriculées auprès de SAAQ sous peine de disqualification.
2. Le casque protecteur est obligatoire. Un coureur qui l'enlève durant la course sera automatiquement éliminé.
3. Les participants doivent être âgés de 18 ans et +. Les participants de 16 ou 17 ans seront acceptés seulement s'ils ont l'autorisation des parents.
4. La présence de boissons alcooliques dans un véhicule ou la consommation par un coureur sera une cause de disqualification.
5. Le numéro qui vous est donné lors de votre inscription devra être inscrit sur chaque côté de la voiture et ce numéro ne doit pas être changé avec une autre voiture durant la journée.
6. Comme dans toutes les autres disciplines sportives, il y aura des arbitres et ceux-ci devront être respectés par les coureurs et les mécanos sous peine de disqualification pour la course ou pour toute la journée.
7. Tous les concurrents devront être arrivés au plus tard à 10h30 dans le paddock avec leur auto de démolition. Le premier départ sera donné pour 12h00.
8. La batterie devra être fixée à l'intérieur de la voiture.
9. Le réservoir à essence devra être bien fixé entre les 2 sièges dans la voiture. Toute perte d'essence dans l'auto sera cause de disqualification.
10. Toutes les vitres et accessoires inutiles tel qu'antennes, miroirs, etc... devront être enlevés avant l'arrivée sur le terrain. Toutes les doublures de portes ainsi que les sièges arrière devront être enlevés pour que les juges voient l'intérieur des portes et de la valise. L'organisation du Festival mettra à la disposition des coureurs un conteneur à déchets afin qu'ils puissent y jeter leurs débris.
11. Aucun renfort n'est permis à la suspension, ni à la carrosserie, ni au châssis (frame) et cela même si l'auto est endommagée. Pour ce qui est du « frame », deux traits de soudure dans les joints de compagnie : un sur le dessous et l'autre en dessous. Le Festival n'acceptera pas de soudure sur les 4 plis (extrémité du frame) et se donnera le droit de les faire « buffer ». Nous accepterons les traits de soudure dans les joints de compagnie de 1/8 de pouce d'épaisseur par 1/2 de pouce de largeur. La voiture sera acceptée seulement si elle a son frame d'origine. L'auto a droit à 4 tiges supplémentaires à celles d'origine sur la voiture pour unir la carrosserie au frame à la condition que les tiges d'origine ne soient pas modifiées. Aucun « tubing », fer angle et pièce de métal ne seront acceptés pour retenir les tables de suspension. (exemple : sera refusé un tubing soudé au frame qui empêche la table de plier ou qui sera soudé à la table ni d'un côté ou de l'autre).
12. Les portes et le coffre devront être attachés solidement et raisonnablement de même que les tiges qui relient les « bumpers » à la carrosserie. Le fer permis est de 1/8 po X 4 pouces de largeur et pas plus de 3 tiges par « bumper ». Aucun fer à angle ne sera accepté pour la soudure. Toute soudure de plus 1/8 po d'épaisseur par 1 po de largeur sera considérée comme une « plate ». Le Festival acceptera les voitures soudées (intérieur – extérieur) mais se donne le droit de percer (minimum de 3/16 po) les marches-pied et les cadre de portes (poteaux de portes). Aucun renfort ne sera accepté entre la partie intérieure et extérieure de la porte (plaque, tubing, fer angle, etc....).
13. Le silencieux et le réservoir à essence devront être enlevés.
14. Chaque voiture devra avoir des freins adéquats sous peine de disqualification.

15. Seulement les pneus d'été et les pneus quatre saisons sans clou seront acceptés sur les roues de traction. Les pneus d'hiver, même usagés, seront refusés.
16. Le chauffeur a le droit de mettre de l'eau dans ses pneus ou de mettre 2 pneus sur la même roue.
17. Les « pins » servant à retenir le capot devront avoir un maximum 6 pouces, ne devront pas être soudées ou retenues par quoi que ce soit au frame. Le maximum est de 4 pins. Si les pins sont retenues au frame par quelque pièce de métal que ce soit, le coureur devra enlever totalement les pièces qui auront été ajoutées au frame.
18. Tous les systèmes de refroidissement devront être sous le capot. Les refroidisseurs à transmission seront permis uniquement s'ils sont sécuritaires.
19. Les barres d'attache devront être enlevées au complet.
20. Les concurrents devront avoir les outils et les pièces nécessaires, rien ne sera fourni sur le terrain.
21. Si l'auto arrête sur la piste de démolition pendant plus de 2 minutes ou si elle est immobilisée sur les blocs, elle sera disqualifiée.
22. Un conducteur pourra être disqualifié en tout temps s'il est pris en défaut et perdra tout ce qu'il aura gagné au cours de la course de démolition.
23. Il est interdit de frapper et ou de heurter la porte d'un chauffeur.
24. Si la porte d'une auto s'ouvre pendant la course, cette auto sera disqualifiée. S'il y a blessé ou en cas de feu, toutes les autos qui bougeront seront automatiquement disqualifiées.
25. Si une auto est renversée sur le côté ou sur le toit au cours de la course, elle sera disqualifiée, à moins qu'elle revienne d'elle-même sur ses roues et que son état lui permette de continuer la course. Les juges de la course pourront en décider.
26. Après 2 incendies consécutifs dans une même auto, la voiture sera automatiquement disqualifiée au début du troisième incendie.
27. Tout conducteur disqualifié devra remettre son casque protecteur de façon à ce qu'il soit visible de tous et devra demeurer dans son véhicule, sauf en cas de feu dans son véhicule ou selon la décision d'un arbitre.
28. Toutes autos de démolition qui seront demeurées sur le terrain de démolition le mardi suivant, à 8h00 du matin, le derby de démolition, deviendront la propriété du Festival de la truite de Saint-Philémon.
29. Tous les coureurs qui ne seront pas arrivés pour le tirage au sort seront automatiquement dans la dernière course.
30. Aucun coureur ne pourra se faire changer de course sauf si les arbitres jugent la raison valable.
31. Les coureurs qui iront sur la piste sans y être autorisés pourront être disqualifiés.
32. Les pare-chocs (bumpers) ne doivent pas être coupés en pointe ou en griffe, on ne peut pas replier les coins ni replier la partie chromée extérieure. Si le bumper est replié, il faut voir clairement à l'intérieur du bumper. Les arbitres du Festival de la Truite pourront vérifier à l'intérieur du bumper en perçant à différents endroits si nécessaire. Pour les voitures 4 cylindres, seulement les bumpers de voitures 4 cylindres seront acceptés.
33. La valise et l'intérieur des portes devront être vide (par exemple : pas de sable ou autre débris en grande quantité).
34. L'organisateur de la course aura les mêmes droits et privilèges que les autres arbitres; cependant en cas de désaccord de décision entre les arbitres, l'organisateur tranchera la décision finale et ce pour toute la durée de la course.

35. Si le mécano va à l'intérieur de la clôture qui entoure la piste pendant une course, le conducteur sera disqualifié.
36. Les conducteurs qui se mettent à 2 ou 3 contre un autre conducteur seront disqualifiés après un avertissement.
37. Les juges pourront vérifier en tout temps le dessous d'une voiture avec l'aide d'un tracteur pour la soulever, tout en tendant de rien briser.
38. Il est défendu aux spectateurs et aux coureurs d'entrer de la boisson alcoolisée ou autre sur le terrain puisqu'il y a un service de bar sur place.
39. Toutes conduites pouvant entraîner des blessures aux spectateurs et / ou aux coureurs sont interdites et entraîneront une disqualification à son auteur.
40. La voiture gagnante sera celle qui aura donné le dernier coup. Si 2 ou plusieurs voitures sont prises ensembles, ce sera celle qui pourra encore bouger d'au moins 1 pied (12 pouces) qui sera déclarée gagnante.
41. Si une voiture n'est pas conforme au règlement, elle devra s'y soumettre sinon, elle sera disqualifiée sans remboursement de l'inscription et de l'entrée.
42. Le gagnant de la grande finale s'engage à défendre son titre et le trophée à l'invitation suivante faite par le Festival de la Truite quel que soit le programme de cette course de la démolition. Le titre de champion est valable pour 1 an seulement, soit jusqu'au prochain Festival de la Truite. Si le gagnant ne peut revenir défendre son titre l'année suivante, il s'engage à remettre le trophée à défendre aux organisateurs de la course de démolition. Il pourra, s'il le désire, le remettre lui-même au nouveau champion.
43. Le Festival de la Truite fera un tirage au sort de l'utilisation d'une voiture pour participer à la course de démolition. Il est entendu qu'après la ou les courses, la voiture du tirage avec tous ses accessoires demeure la propriété du Festival de la Truite.
44. Le gagnant du tirage s'engage à faire courser cette voiture le 24 juillet 2010 à Saint-Philémon, il est entendu que dans le cas où le présent règlement ne serait pas respecté, le responsable de la course de démolition pourra retirer l'utilisation de la voiture au gagnant et refaire le tirage à nouveau.
45. Les participants aux courses de gladiateurs (voitures 4 cylindres, 8 cylindres, vanne de type caravane 4 ou 6 cylindres) devront installer le réservoir à essence et la batterie à l'intérieur du véhicule. La mécanique pourra être modifiée selon la volonté des conducteurs, cependant aucune soudure ne sera permise. Les vitres devront être enlevées. On suggère que les phares soient aussi enlevés.
46. La voiture du tirage demeure la propriété du Festival de la truite après les courses selon la clause mentionnées au point 43.
47. Les conducteurs participants devront signer, avant que ne débute la course, un lettre dégageant de toutes responsabilités les organisateurs, Le Festival de la Truite ainsi que la municipalité de Saint-Philémon de tous dommages pouvant survenir lors de la course.
48. Ces règlements annulent et remplacent tous les règlements des années antérieures.

Le Festival de la Truite